

Test **Vrai / Faux** : Êtes-vous vraiment au point sur le prix d'un chiot Whippet ?

Indiquez pour chaque affirmation si elle est **vraie** ou **fausse** (réponses et explications page suivante) :

1. Un éleveur professionnel peut légalement céder ses chiots avant 8 semaines si les acheteurs en font la demande.
2. Le LOF garantit que les parents du chiot ont été testés pour toutes les maladies héréditaires connues chez le Whippet.
3. Un acompte supérieur à 50% du prix total est généralement considéré comme un signal d'alarme.
4. Un chiot affiché « type Whippet » sans inscription LOF peut quand même être confirmé plus tard et devenir officiellement de race.
5. Les frais vétérinaires post-achat sont toujours couverts par la garantie légale de conformité.
6. La présence d'un numéro SIREN valide est obligatoire pour toute annonce de vente de chiots en France.
7. Une couleur de robe présentée comme « rare » justifie à elle seule une surcote de plusieurs centaines d'euros.
8. L'élevage doit fournir un certificat vétérinaire daté de moins de 3 jours au moment de la cession.
9. Le certificat d'engagement et de connaissance doit être remis au futur propriétaire au moins 7 jours avant la livraison du chiot.
10. Les tests ADN des reproducteurs sont facultatifs. Leur absence n'a aucun impact sur le prix d'un chiot Whippet.



Corrigé et explications :

1. **Faux** : la loi française impose un âge minimum de 8 semaines pour toute cession.
2. **Faux** : le LOF atteste seulement de la filiation et de la conformité au standard, pas du dépistage systématique.
3. **Vrai** : exiger plus de 50% avant même la visite de l'élevage est considéré comme un red flag.
4. **Faux** : un chien « type Whippet » ne pourra jamais être confirmé. Seul un chiot né de parents LOF peut l'être.
5. **Faux** : la garantie légale couvre les vices cachés signalés dans les 20 jours suivant l'achat, pas l'ensemble des frais vétérinaires.
6. **Vrai** : depuis 2016, toute annonce doit mentionner le numéro SIREN (ou celui du refuge/association).
7. **Faux** : la couleur n'a aucune incidence sur la valeur officielle du chien et ne justifie pas de surcote.
8. **Vrai** : le certificat vétérinaire doit dater de moins de 3 jours pour être valable.
9. **Vrai** : le délai de 7 jours pour le certificat d'engagement est obligatoire depuis octobre 2022.
10. **Faux** : l'absence de tests ADN fait peser un risque sanitaire et généalogique. Elle devrait influencer le prix... à la baisse !

